



# Commune de Chavannes-de-Bogis

## MUNICIPALITÉ

Tél. 022 960 75 00  
greffe@chavannes-de-bogis.ch

### PREAVIS MUNICIPAL N° 19/23

#### Budget 2024

Responsable du dossier : Alain Barraud, Syndic

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### A. Préambule

Le budget de la commune pour l'exercice 2023 est annexé à ce préavis **pour approbation**. Celui-ci présente :

▪ Aux recettes	<b>CHF 8'285'944</b>
▪ Aux charges	<b><u>CHF 9'518'944</u></b>
soit un excédent de charges de	<b><u>(CHF 1'233'000)</u></b>

Une nouvelle fois, le budget présente un déficit très important. Il faut tout d'abord, comme pour les précédents budgets, pondérer cette situation car les acomptes 2024 demandés par le Canton pour la péréquation, la facture sociale et la réforme de la police sont plus élevés que s'ils étaient calculés sur les recettes fiscales réellement budgétées. En effet, le Canton calcule ses acomptes sur la base des comptes 2022. Cas échéant, toutes choses égales par ailleurs et à la lumière des éléments connus à ce jour, les factures du Canton calculées sur la base des montants d'impôts budgétés pour 2024 laisseraient apparaître un montant inférieur d'environ CHF 470'000.-, ce qui donnerait un déficit global de l'ordre de CHF 770'000.- .

De plus, les incertitudes liées à la situation politique internationale compliquent les prévisions de rentrées fiscales. La trésorerie de la Commune est toujours saine actuellement. Nous souhaitons pouvoir continuer à faire face à nos dépenses courantes sans recourir à l'emprunt et avons maintenu notre taux d'impôt communal à 58 centimes, taux tout à fait comparable à ceux des communes de Terre Sainte.

## B. Commentaires

	Budget 2024	Budget 2023	Ecart	Comptes 2022	Comptes 2021
1. Admin.générale	-842'000	-827'000	-15'000	-789'990	-696'525

'Réception et manifestations' : En augmentation de CHF 22'000.- par rapport aux comptes 2022. L'écart s'explique par :

- CHF 9'000.- supplémentaires pour la sortie des aînés et le Noël des aînés ;
- CHF 6'000.- supplémentaires pour le 1<sup>er</sup> août. Cela dépendra du type de manifestation qui sera organisé ;
- CHF 7'000.- divers car 2022 était une année post-covid où les réceptions et manifestations avaient été moindres qu'en année 'normale'.

'Honoraires et prestations de service' : Ce poste comprend principalement les honoraires de la bourse, une provision pour frais d'avocats, la révision des comptes, l'archivage par une société externe, les assurances et les honoraires d'ingénieurs ou de consultants extérieurs. Un montant de CHF 5'000.- supplémentaires est prévu pour un rattrapage du retard dans le classement des archives. Le budget 'Avocats' est également augmenté de CHF 5'000.- pour être porté à CHF 25'000.-. La Commune n'a pas de litige en cours actuellement. Par contre, il est de plus en plus souvent nécessaire de demander un avis de droit parallèlement au soutien du Service Technique Intercommunal.

'Cotisations' : La cotisation à Région de Nyon a été portée de CHF 20.- à CHF 25.- en 2023.

'Aides, dons et participations' : Ce poste comprend principalement le soutien à la télévision locale NRTV à hauteur de CHF 5'000.-, le soutien au réseau agro-écologique Eco Terre-Sainte, la participation au plan de mobilité inter-entreprises et l'application 'Guichet mobile' (CHF 4'100.-) chapeauté par Région de Nyon ainsi que les dons à différentes sociétés ou associations locales.

Personnel : Une hausse de 1.75% des salaires du personnel administratif couvrira l'augmentation du coût de la vie. Il a été accordé une hausse de 1.00% au personnel de la conciergerie et de la voirie avec une réduction de l'horaire de travail de 42 à 41 heures par semaine. Le but est de ramener ce chiffre à 40 heures en 2025 de manière à ce que l'ensemble du personnel bénéficie d'une durée de travail identique. L'accroissement de 0.2 ETP du personnel administratif permettra de répondre aux demandes croissantes de la population et à la complexification générale des dossiers, notamment de construction. Un 0.5 ETP est également engagé à compter du 1<sup>er</sup> janvier pour s'occuper des nouvelles surfaces issues de l'agrandissement des locaux et soulager le personnel de voirie. Ce poste est en augmentation de 4% par rapport à 2022.

Tourisme : Au vu des incertitudes actuelles et de l'ouverture prochaine d'un hôtel important sur la commune de Founex, le nombre de nuits servant de base de calcul pour la taxe de séjour a été réduit par rapport au budget 2023. Par contre, la taxe de séjour est portée de CHF 3.-- à CHF 4.50, ce qui permettra à Région de Nyon de financer une carte de transport. De toute manière, cela n'a pas d'incidence sur le résultat puisque cette rubrique s'équilibre via un fonds de réserve. La Municipalité utilisera partiellement ce fonds pour deux objets :

- Le coût annuel de l'exploitation de la station 'Vélo en libre-service' (VLS) pour CHF 10'000.- ;
- La solde du coût de la fontaine prévue au centre du village pour CHF 25'000.-. Ce montant avait déjà été prévu dans le budget 2023 mais n'a pas été utilisé car le fontainier n'a pas pu réaliser notre fontaine dans les délais prévus.

Transports publics : Ce poste enregistre des modifications significatives par rapport à 2023 :

- La Municipalité a décidé de renoncer à la vente des cartes journalières CFF pour des raisons déjà évoquées. Elle ne ferme pas la porte à un retour en arrière, pour autant que les CFF modifie leur offre et ne transforme pas notre administration en guichet de vente ;

- La Commune, comme l'ensemble des communes vaudoises membres de l'association, a quitté Noctambus au 31 décembre 2023 ;
- La part aux déficits des TP est stable à environ CHF 78'000.- ;
- Nous participons au financement de courses expérimentales pour la ligne TPN 813, soit CHF 12'940.- pour 2024 ;
- Nous participons également aux coûts de la ligne 'Afterbus' pour CHF 6'260.-.

Par ailleurs, nous continuerons à soutenir le coût de l'abonnement annuel de transports publics à hauteur de CHF 200.-.

Mobilité innovante : un montant de CHF 9.- par habitant est budgété pour la création d'un Fonds (Région de Nyon) destiné à poursuivre les efforts de développement de la mobilité, qu'elle soit en Transports Publics ou dite 'douce'.

	Budget 2024	Budget 2023	Ecart	Comptes 2022	Comptes 2021
<b>2. Finances</b>	<b>3'953'000</b>	<b>3'902'000</b>	<b>51'000</b>	<b>4'499'138</b>	<b>4'590'278</b>

Comme stipulé en préambule, la situation politique internationale actuelle complique un peu plus la vision des rentrées fiscales 2024. La Municipalité est donc restée prudente, au regard des chiffres des dernières années.

Les impôts sur le revenu des personnes physiques' sont budgétés au niveau du budget 2023, tout comme l'impôt sur la fortune. Les tendances 2023 sont pour l'instant supérieures au budget.

Les impôts sur le bénéfice des personnes morales a été légèrement augmenté, au vu des chiffres 2022. Ce chiffre peut toutefois s'avérer volatil et la prudence reste de mise.

Intérêts des dettes à court terme : Pour mémoire, deux emprunts sont actuellement ouverts :

- Echéance 10.2025 CHF 1'000'000.- taux 0.15% CHF 1'500.-
- Echéance 4.2031 CHF 1'400'000.- taux 2.25% CHF 31'500.-

Nous avons budgété un montant de CHF 25'000.- supplémentaire pour un emprunt éventuel.

'Fonds de péréquation' : Basé sur les comptes 2022, les acomptes 2024 sont provisoirement trop élevés au vu de notre projection de recettes fiscales (environ CHF 120'000.-).

Les amortissements 'obligatoires' ont été budgétés, conformément aux différents préavis déjà votés.

	Budget 2024	Budget 2023	Ecart	Comptes 2022	Comptes 2021
<b>3. Dom.et bâtiments</b>	<b>-142'000</b>	<b>-47'000</b>	<b>-95'000</b>	<b>--1'082</b>	<b>-58'189</b>

De manière générale, les postes 'Electricité' continuent à être budgétés à la hausse au vu des informations reçues notamment de Romande Energie.

Terrains et forêts : Rien de particulier à mentionner.

Maison communale : Un montant de CHF 28'000.- est budgété pour la rénovation des caves mais un récent devis bien inférieur permettra de réduire ce coût. CHF 10'000.- sont budgétés pour la peinture des auvents et l'entretien des pannes.

Bâtiment de la Poste : Aucun entretien spécifique n'est prévu. La transformation des locaux de l'ancienne épicerie a permis de louer cette surface à deux sociétés de services.

Pavillon Lac : Rien de particulier. La vétusté de ce bâtiment des années huitante, à l'origine provisoire, demandera une réflexion profonde dans un proche avenir mais dépend tout d'abord de l'acceptation du PACOM.

Ecole : Il est prévu de remplacer le grillage côté lac et de remplacer les stores côté Lausanne, le tout pour CHF 22'000.-.

Centre communal : Quelques charges spécifiques sont prévues :

- 'Achat de matériel' : Différents mobiliers sont nécessaires dans les locaux administratifs, notamment un bureau supplémentaire, une table et des chaises à la cuisine, deux armoires pour un total de CHF 17'000.-. Il est prévu de déménager les archives dans un local mieux adapté, l'actuel étant placé sous des canalisations d'eau avec une température trop haute et un air trop sec. Le nouveau matériel permettra de disposer de rayonnages déplaçables manuellement et d'un appareil maintenant une hygrométrie adaptée, ceci pour CHF 12'000.- environ.
- 'Entretien' : En plus de l'entretien courant, il est prévu de remplacer les WC des vestiaires ainsi que les deux bacs de lavabos (CHF 15'000.-), le traitement de l'eau de chauffage (CHF 18'000.-), un curage des canalisations (CHF 11'000.-), différents travaux de peinture dans les sous-sols et la cuisine (CHF 19'000.-) et travaux électriques (CHF 14'000.-).

Auberge et Voirie : Rien de particulier.

	Budget 2024	Budget 2023	Ecart	Comptes 2022	Comptes 2021
<b>4. Travaux</b>	<b>-346'000</b>	<b>-460'000</b>	<b>114'000</b>	<b>-362'936</b>	<b>-272'472</b>

Routes et chemins : 'Achats de matériel' : Rien de particulier.

'Entretien' : Hormis l'entretien courant, il est prévu principalement :

- CHF 10'000.- pour des luminaires de Noël ;
- CHF 16'000.- pour la réfection de l'accès à la cuisine de la Salle communale ;
- CHF 4'500.- pour un contrôle sur 5 ans de l'ensemble mats lumineux (2<sup>e</sup> année).

'Parcs, cimetière et décorations' : 'Achat de matériel' : la nouvelle fontaine au centre du village devrait finalement être installée en 2024. La moitié a été versée en 2022, le solde de CHF 25'000.- est budgété et cette charge sera amortie par le Fonds de réserve 'Tourisme'. Pour rappel, le solde du Fonds Tourisme s'élève, au 31 décembre 2022, à CHF 59'300.- environ.

'Entretien' : Ce poste comprend le contrat d'entretien des massifs d'une société extérieure (CHF 11'000.-). A partir de 2026, ce service pourra être assuré par nos employés.

'Décoration' : Nous avons renoncé à intégrer dans le budget différentes mesures à mettre en place pour lutter contre le changement climatique (PECC). Ceci fera l'objet d'un préavis spécifique lorsque l'ensemble de ce dossier sera complet.

'Aire de jeux intercommunale' : Contrairement à 2023 où le skatepark avait été rénové, aucune dépense particulière n'est envisagée à l'aire de jeux.

Le compte 45 'Ordures ménagères' est équilibré par prélèvement budgété au fonds de réserve spécifique pour CHF 46'560.-. La taxe déchets est maintenue à CHF 90.- HT. Pour rappel, la réserve s'élève, au 31 décembre 2022, à CHF 140'000.- environ.

	Budget 2024	Budget 2023	Ecart	Comptes 2022	Comptes 2021
5. Instruct.publique	-905'000	-864'000	-41'000	-761'218	-746'213

Ce poste est en augmentation significative par rapport aux comptes 2022. Les charges de l'enseignement primaire et secondaire sont réparties entre les communes pour 50 % en proportion de la population et pour 50 % en proportion du nombre d'élèves.

	Budget 2024	Budget 2023	Ecart	Comptes 2022	Comptes 2021
6. Police	-395'000	-387'000	-8'000	-363'335	-377'506

'Réforme de la Police' : Basés sur les comptes 2022, les acomptes 2024 sont provisoirement trop élevés au vu de notre projection de recettes fiscales (environ CHF 8'000.-).

Rien de particulier à mentionner pour ces postes.

	Budget 2024	Budget 2023	Ecart	Comptes 2022	Comptes 2021
7. Sécurité sociale	-2'556'000	-2'555'000	-1'000	-2'219'087	-2'431'590

71 'Service social' : Ce poste concerne principalement les différentes formes d'accueil de jour des enfants. La répartition des charges a été rendue plus précise par un calcul basé sur les 'heures prestées'. Il faut relever une forte augmentation du coût de l'accueil préscolaire de CHF 124'000.- (66%).

72 'Prévoyance sociale' : Basés sur les comptes 2022, les acomptes 2024 sont provisoirement trop élevés au vu de notre projection de recettes fiscales (environ CHF 340'000.-).

Nous n'avons pas d'autres commentaires concernant les postes de ce dicastère.

### **C. Conclusion**

Le Budget 2023 présente un excédent de charges de CHF 1'233'000.-.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **Le Conseil communal de Chavannes-de-Bogis**

**Vu** le préavis municipal N° 19/23 – Budget 2024

**Ouï** le rapport de la Commission des Finances

**Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Décide** d'approuver le préavis municipal N° 19/23 relatif au Budget 2024 de la bourse communale.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 21 novembre 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

  
**Alain Barraud**  
Syndic

  
  
**Aline Douvé**  
Secrétaire municipale

- Budget 2024 de la Commune de Chavannes-de-Bogis